

Loi autorisant l'adoption par les couples de même sexe au Portugal



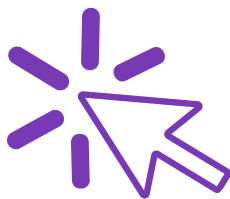
29 février 2016

La loi 2/2016 du 29 février supprime effectivement la discrimination existante en matière d'accès à l'adoption, au parrainage civil et aux autres relations familiales légales.

L'adoption, sous toutes ses formes, est désormais légalement autorisée au Portugal pour les couples de même sexe mariés. Auparavant, les couples de même sexe, mariés ou en union libre, pouvaient adopter, mais un seul des deux pouvait exercer la responsabilité parentale. Cette situation engendrait une précarité juridique pour les familles, privant l'un des parents de reconnaissance officielle et limitant la protection de l'enfant. La réforme de 2016 a corrigé cette inégalité en autorisant l'adoption conjointe et la coadoption, garantissant ainsi la reconnaissance légale des deux parents dès le départ. Cette réforme a également aligné le droit portugais sur les normes internationales relatives aux droits humains et sur la réalité vécue par de nombreuses familles LGBTIQ+.

Importance : Cette évolution juridique a représenté une étape majeure vers l'égalité familiale complète au Portugal, renforçant les droits et les protections des enfants élevés par des parents de même sexe.

**Pour plus d'informations, cliquez
ici !**



Source : <https://adoptionlondon.org.uk/blog/five-facts-about-lgbt-adoption-in-the-uk/>